

89
COMMISSION chargée de l'examen des projets de lois portant déclaration d'utilité publique des chemins de fer (année 1887).

Nommée le 17 janvier 1887.

MM.

- | | | |
|------------------------|---|--------------------------------------|
| 1 ^{er} BUREAU | { | TEISSERENC DE BORT. <i>Président</i> |
| | { | PARRY. |
| 2 ^e BUREAU | { | MARQUIS. |
| | { | BROSSARD. <i>Secrétaire</i> |
| 3 ^e BUREAU | { | BÉRAL. <i>Secrétaire</i> |
| | { | BARNE. |
| 4 ^e BUREAU | { | PONS. |
| | { | DE ROZIÈRE. |
| 5 ^e BUREAU | { | COLONEL MEINADIER. |
| | { | PARENT. |
| 6 ^e BUREAU | { | MARION. |
| | { | NOBLOT. |
| 7 ^e BUREAU | { | KRANTZ. <i>Vice-Président</i> |
| | { | LALANNE. |
| 8 ^e BUREAU | { | COMTE DE BONDY. |
| | { | FERAY. |
| 9 ^e BUREAU | { | CUVINOT. |
| | { | CHARDON. |

A

Soirée du 18 Janvier 1887.

Présence de M. L. Comte de Bondy
doyen d'âge.

Les membres présents présents à l'élection de Président
L'apurement de scrutin donne le résultat
suivant :

Nombre de votants . 13

Maj. absolue — 7

ont obtenu M. Eysoreme de Bondy — 9.

Krantz — 2

Lutten — 1

C. de Bondy — 1

M. Eysoreme de Bondy ayant obtenu la majorité
absolue est proclamé président.

Le congrès décide qu'il nommera en vice-président.
L'apurement de scrutin donne le résultat suivant

Nombre de votants : — 13

Maj. absolue 7.

ont obtenu M. Krantz — 11 votes

Caronnet — 1

Woblet — 1

M. Krantz ayant obtenu la majorité absolue est proclamé
vice-président

Il est procédé au choix des membres de secrétaires ; l'apurement
de scrutin donne le résultat suivant

Nombre des votants — 11

Maj. absolue — 6

but obtenu M. Béal. 16 voix
 Brosson 12
 Charade, 9
 Marquis, 1
 Guinet, 1.

M. Béal et Brosson ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés secrétaires, M. Krentz, président, invite les membres à rendre compte de ce qui s'est passé dans leurs bureaux. M. Tarré rapporte son rapport du 1^{er} bureau sur le projet de vicinages.

M. Marquis indique que dans le 2^e bureau il s'est prononcé contre le métropolitain mais pour un allié Brosson.

M. Béal et Brosson, du 3^e bureau, ont reçu la confirmation de leur mandat par les membres, par D. Descurry sur le métropolitain.

M. Pons dit que dans le 4^e bureau on a demandé l'avis des membres sur le métropolitain; il s'est prononcé contre ce projet de loi. M. de Boyer avertit de se prononcer avant l'annulation de la loi de gouvernement avant d'arrêter le projet.

M. le Colonel Meynadier suit prononce des vœux de faire des économies.

M. Marais et M. Péllet ont été nommés, fréquents étaient hostiles au métropolitain tel qu'il était présenté.

M. Krentz, du 7^e bureau, rappelle que les députés engagés à chemins de fer ont eu partie le mieux de la situation financière de pays. Sur l'intérêt de commerce et de l'industrie, il faut suspendre le projet relatif à ces chemins de fer qui ne peuvent que se servir leurs fonds d'exploitation. Rénouveau cette convention peut se présenter et il faut tenir compte

des vœux & propositions; et y a des réparations & améliorations à
certains départements. On va se faire du métropolitain;
le 8^e bureau, il y a des propositions de cours.

M. Cournot a exprimé, dans le 9^e bureau, son opinion sur le métropolitain.
Le point de départ est tout à fait faux; & les intérêts locaux
à entreprendre dans Paris sont mêlés aux intérêts généraux, c'est
à dire le projet. Le 9^e bureau est hostile au projet de métropolitain.

M. Kuntz résume: la plus grande économie des dépenses à entreprendre
est pour l'entretien pour le métropolitain.

La séance est levée à 3 heures

Le secrétaire

L. Prévost

Chupoff

Séance du 19 février 1887

Présidence de M. Cassagneau de Bordeaux

La séance est ouverte à 1 heure.

M. le Président donne communication de divers
travaux & le communiqué relatif au projet de loi concernant
la prorogation de délai faite par la loi du 22 juillet 1881
pour les constructions nécessaires à l'établissement de chemins
de fer d'intérêt local de Paris & Pontoise, de Melun à
Méry, de Morency à Méry et à Uzay, de Paris à Castillon
et à Lize et de St-Vincent de Eyross à Sours-les-Bains.

Le Comité examine également le projet de loi d'encourager le
délai relatif et donne rapporteur M. Brousseau.
La séance est levée à 1^h 1/2.

Le secrétaire

L. Prévost

Chupoff

Cassagneau de Bordeaux

4
Séance de 11 Juin 1887

Présidence de M. Cassagne de Bors
La séance est ouverte à 2^h

Sont présents M. M. Cassagne de Bors, Kuntz, Curvet
Pulloy, Magnard, Terry, C^{te} de Bony, Brossier, Pons
M. le Président donne communication d'un rapport
de M. Terry sur les travaux de la Commission
et la Commission.

1^{er} - Projet relatif à la déclaration d'utilité publique
du chemin de fer d'Intérêt local à voie étroite d'Epier
Rives à Marnay.

2^e - Projet relatif à la déclaration d'utilité publique
à travers le territoire de Paris à Créteil
pour traverser le ligne de Paris à Conserre et le
ramener à la voie d'origine.

Après Sur le premier projet, M. Curvet fait observer que le
d'Epier Rives actuelle est que le prolongement d'une ligne
construite il y a 24 ans à Epier Rives et Marnay.
Il fait examiner le texte actuel et en concordance
avec le texte de la loi votée antérieurement. Ce
texte fait ressortir les défauts de la loi et les
insuffisances.

M. Curvet fait l'ajout comme rapporteur
de Paris à Conserre. - M. Magnard attire l'attention
sur le résultat de l'inspection complémentaire relative
à l'embranchement. La question n'est pas suffisamment
étudiée.

M. Curvet pense que si arrivait l'attente probable
le Ministère après dépôt d'un rapport provisoire par un
membre de la Commission, on pourrait alors faire

ablement & question au milieu de...
Le question de l'union peut être lue... à cause de l'engagement
qui se font avec elle... & par suite au point de
vue de l'engagement; sur doute; cette loi de l'union...
et les populations... & les droits de l'Etat et de l'individu.

M. Par... avec... de l'Etat de l'union...
qui se font... au point de l'engagement.

M. Mar... que... de l'union...
ou peut... de l'union...
mais dans... seulement... de l'union.

M. Krantz... de l'union...
de l'union... de l'union.

M. Wagn... de l'union...
de l'union... de l'union.

M. Krantz... de l'union...
de l'union... de l'union.

Il paraît... de l'union...
de l'union... de l'union.

Les conclusions... de l'union...
de l'union... de l'union.

La séance est levée à 9 h.

Le Secrétaire

Le Président

Chapuis

Guillaume de Bozob

6
Séance Du Vendredi 1^{er} Juillet 1887

Présidence de M^r Teisserenc de Bort.

Présents: M^r Lalanne, Wicart, de Douzy, Brossard, Pou, Parent
et Vollet. Beral; Ferry, de Lognon, Cuvinat, et Marion.

M^r Cuvinat s'excuse de ne pouvoir assister à la séance

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi adopté par la Chambre des députés
ayant pour objet l'approbation d'un traité passé entre les Compagnies des chemins de
fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, et les Compagnies de la Seine occidentale
et de Sceaux, pour l'exploitation de la Section de chemin de fer de Chonou
au Douvret (Seine) comprise entre 5^e Fergolth (France) et le Douvret (Suède)

Après quelques observations échangées entre divers membres de la Commission
sur certains points de la Convention, notamment sur le mot "trafic direct", et
sur la faculté laissée à chaque compagnie d'établir les tarifs comme elle le voudra,
la Commission désigne M^r ~~Wicart~~^{Vollet} comme rapporteur.

M^r Cuvinat expose que pour le projet d'épave de chemins de fer
à voie étroite d'Épave de chemins de fer à voie normale, on a tenu compte des observations
qui avaient été présentées par la Commission des chemins de fer. Il estime donc
qu'il n'y a qu'à approuver le projet présenté. La Commission approuve ces
conclusions et autorise M^r Cuvinat à déposer son rapport.

Le Président rend compte de son entrevue avec le ministre des Travaux Publics au sujet de l'ordre de la séance de demain. La séance est levée.

Le Secrétaire

E. Ferry

Le Président

Teisserenc de Bort

Séance Du Jeudi 7 Juillet 1887

Présidence de M^r Teisserenc de Bort

Présents M^r Lalanne, Beral, Ferry, Vollet. Parent.

M^r Vollet donne lecture de son rapport sur le projet de loi ayant pour objet
l'approbation d'un traité passé entre les Compagnies de chemins de fer de Paris à
Lyon Méditerranée, et les Compagnies de la Seine occidentale et de Sceaux, pour
l'exploitation de la Section de chemin de fer de Chonou au Douvret (Seine) comprise

entre S. Gerzolph (France) et le Docteur (Léon)

La commission approuve le rapport et conclure un vote à l'unanimité sur le rapport

et la tenue de ce jour, et a demandé la discussion immédiate.
de H. H. est chargé du rapport sur le projet de loi ayant pour objet d'approuver cette convention avec la C^o de la Comp. de J. l'Etat
de l'Etat de la Convention le Président

et sera

Le 16 juillet 1887

Président de M. Eggermont de Pont

Président M. Eggermont de Pont, C. de Pont, Paris,

Président M. Eggermont de Pont, C. de Pont, Paris,

M. le Président soumet à la commission le projet de loi
ayant pour objet l'exécution de la section de la route de la
D' Eggermont de Pont, compris entre la ligne de la route

Après discussion, il est convenu que M. le Ministre sera entendu
pour donner des explications sur les deux points suivants : 1^o
les parts de la route ne peuvent-elles être mesurées ; 2^o
le terrain compris de Clermont à Eull n'est-elle
pas liée et ne doit-elle pas être mesurée d'après la loi ?
La séance est levée à 5 heures.

Le Président

Eggermont de Pont

8
Séance du 18 novembre 1887

La séance est ouverte à 12.

Sont présents M. L. Cassin, de Brest, Lelann, Roblot, Marquis, Pamy, Roblot, Berol, Guadet, Brossard, Pors.

M. le Président donne connaissance de l'adoption de la nouvelle loi sur le régime des chemins de fer et de la loi sur le régime des chemins de fer de l'Alsace.

M. Lelann croit que ce régime de fer fera un avantage immense à la ligne existante qui n'est que difficilement et que la nouvelle loi ne vise que difficilement.

M. Pors croit que la loi est bien acceptée attendu que l'affaire a été traitée sérieusement.

M. Lelann pense que le Parlement doit être le témoin de toutes les opérations de finances; on voit la garantie de l'exécution de cette loi. Il demande de renseignements sur les recettes prévues de la nouvelle loi avec des documents à l'appui.

M. Roblot demande un plan indiquant les bases de la loi.

M. Lelann persiste à demander la justification des fonds destinés à l'exécution, les moyens d'exécution; le Ministre de l'Intérieur pourra le fournir.

M. Brossard se désigne pour faire le rapport sur cette loi.

M. le Président rappelle que la Commission sur le régime des chemins de fer de l'Alsace a été constituée le 15 novembre.

Le rapporteur avait perdu de vue cette affaire.

M. le Ministre demande que la Commission dépose le rapport sur le régime des chemins de fer de l'Alsace.

Le rapporteur M. Krantz est absent depuis le 15 novembre; il est attendu que M. le Président envoie à M. Krantz sur cette affaire.

M. Lalanne fait observer que les conventions devraient être adressées
lorsant de la réunion, pour s'être observées de l'avis de
suffisant.

Le Secrétaire

Le Président

Commissaire de Paris

Seance Du Lundi 21 9^h

Président: M^r Casimir de Bort

Secrétaire en Bort. Présents: M^{rs} Kreny, de Boudy, Faray, Mollet, Bort, Dum. Salarno, B. 2833
Chardon, Mennadié, Marqui, Cuvencol, Bort.

L'ordre du jour appelle le document de rapport de M^r Kreny sur la convention
projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique des travaux à exécuter
par la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans pour transformer la ligne de Paris
à Lenoir et la ramener à la voie ordinaire.

M^r Kreny ~~donne lecture de son rapport~~ avant de donner lecture de son rapport,
rappelle les précédents de l'affaire, et cette déclaration du ministre relative
à la transformation de la ligne de Sceaux, de laquelle il résulte que toutes les
dépenses seraient à la charge de la compagnie. Il y a ainsi donc plus à se préoccuper
des dépenses. C'est à ce point de vue qu'il est placé dans son rapport.

Le rapport, étant dans cette hypothèse, conduit à l'adoption du projet.

Plusieurs membres font observer que les termes de la convention de 1883 sont
d'être aussi clairs que parait le faire M^r Kreny, et qu'en outre il est
à craindre que les dépenses à la charge de la compagnie seraient bien
remboursées.

En tout cas il serait indispensable d'insérer dans le projet une disposition
constatant que ces dépenses ne pourraient d'aucune façon être mises
à la charge de l'Etat, ou bien que l'on s'assure que la compagnie interprète
bien dans la convention de 1883 le sens indiqué par le rapport.

Il parait donc nécessaire d'entendre soit le Directeur Général des chemins de fer
soit le Directeur de la compagnie, avant même le dépôt de ce rapport.

Après l'échange de nouvelles observations la commission décide que M^r le rapporteur
se réunira au ~~comité~~ comité pour en discuter les travaux de l'Etat et de l'Etat,
des chemins de fer

Le Secrétaire
Faray

Le Président
Casimir de Bort

Séance du 23 Mars 1888.

Le conseil s'est réuni pour examiner le projet de la
Lettre de Sarguer à Vaudou, l'avis de l'Exposition à
Vaudou.

M. Krautz donne lecture du rapport de l'inspecteur de routes de
Sarguer. Il estime que l'Etat doit entreprendre les travaux
et que le bail vert est celui qui doit être accepté. Néanmoins
le terrain, si on le veut, et sans doute l'indemnité de terre ne doit
pas être acceptée d'une façon absolue.

^{Approuvé}
M. Krautz est chargé de le rediger et de rapporter
Le conseil se lève à 9 h

L'Orateur

Caennan de Rod
[Signature]

